



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES LA REUNION

97487 SAINT-DENIS CEDEX - LA REUNION

DOSSIER DE COMPETENCES DU PROFESSEUR DES ECOLES STAGIAIRE (PE2)

« Ce dossier de compétences a une double fonction : il rend compte de la maîtrise des compétences attendues à la fin de l'année de stage et permet au jury de se prononcer dans le cadre de l'examen de qualification professionnelle ; en attirant l'attention sur les compétences qui doivent être confortées, il facilite ensuite la construction du parcours de formation initiale différée sur les deux années qui suivent la titularisation. »

Nom - Prénom du professeur stagiaire :.....

Date de naissance :

Nom marital pour les femmes mariées :

Groupe de référence en PE2 :**Groupe de langue vivante étrangère :**

Circonscription de stage :.....

IUFM de La Réunion

Allée des Aigues Marines - Bellepierre - 97 487 Saint-Denis Cedex - (La Réunion) - Tél : 0 262 904 343 - Fax : 0 262 904 300

CHAPITRE I

MODALITES DE L'EVALUATION ET DE LA VALIDATION A L'IUFM PUIS DE CERTIFICATION PAR LE JURY ACADEMIQUE

1.1 - LES TEXTES DE REFERENCES

Arrêté du 19 décembre 2006 : Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Circulaire n° 2007-045 du 23-2-2007 : Mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Article 5 - La formation professionnelle initiale, dispensée en institut universitaire de formation des maîtres, doit permettre d'assurer une maîtrise suffisante de chacune des dix compétences suivantes, dont le contenu est précisé dans l'annexe du présent arrêté :

« Les professeurs des écoles et les professeurs des collèges et des lycées sont tous des professeurs. Cette unité du métier, au-delà des particularités propres à chaque niveau d'enseignement, justifie un seul référentiel de compétences pour tout type d'enseignant.

Pour tout maître, l'objectif ultime d'une formation réussie est de se trouver en mesure d'exercer son métier, fort des connaissances acquises et des capacités à les mettre en oeuvre et fort de ces dispositions d'esprit qui construisent le respect des élèves et permettent d'exercer pleinement son autorité de professeur.

La formation des maîtres s'organise autour d'une fonction dans l'institution : on sera professeur des écoles, professeur de lycée ou de collège, professeur de lycée professionnel. Elle s'organise aussi autour de la polyvalence pour les professeurs des écoles ou d'un champ disciplinaire pour les autres professeurs : cela vaut pour les professeurs bivalents comme pour les professeurs spécialistes d'une seule discipline.

Dix compétences professionnelles doivent être prises en compte dans la formation de tous les maîtres. **Chacune met en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en oeuvre et des attitudes professionnelles fondamentales.** Elles sont toutes également indispensables. »

Arrêté du 9 mai 2007 relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles

Article 3

« Le jury académique se prononce après avoir pris connaissance des éléments du dossier de compétences du professeur stagiaire.

Le dossier de compétences prévu par l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 susvisé comporte :
1° L'avis de l'autorité responsable de la formation rendant compte de la maîtrise des compétences attendues à la fin de l'année de stage ; la compétence « maîtriser les technologies de l'information et de la communication » est attestée par l'obtention du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant ». Les rapports de visite des formateurs de l'institut universitaire de formation des maîtres et des instituteurs et professeurs des écoles maîtres formateurs sont joints au dossier ;

2° L'avis d'un inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription.

L'avis prévu au 2° peut résulter d'une inspection. Pour les professeurs stagiaires qui effectuent une deuxième année de stage, l'avis prévu au 2° résulte obligatoirement d'une inspection.

Le stagiaire peut consulter son dossier de compétences, notamment avant son entretien avec le jury. »

Article 5

Après délibération, le jury établit la liste des professeurs stagiaires qu'il estime aptes à se voir délivrer le diplôme professionnel de professeur des écoles.

Les stagiaires non admis au diplôme professionnel de professeur des écoles doivent avoir subi un entretien avec le jury ou avoir été inspectés. Le jury peut procéder à un entretien avec le stagiaire même si son dossier de compétences comporte un rapport d'inspection.

1.2 - MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION À L'IUFM DE LA REUNION

Les stagiaires sont informés dès le début de l'année des modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre dans chaque champ de la formation (parcours et modules d'enseignement et de formation, stage en responsabilité).

L'IUFM évalue puis valide la formation à partir de ces deux champs. Pour chaque champ et pour chaque domaine disciplinaire de formation, les situations d'évaluation sont mises en perspective avec certaines des dix compétences du référentiel.

Ainsi, le déroulement de la **validation** s'appuie sur une politique claire et cohérente.

A cet effet, sont arrêtées les modalités suivantes.

1/ Domaines évalués et Mentions utilisées	
<u>Champs de la formation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours et modules d'enseignement et de formation - Stage en responsabilité
<u>Mentions apposées sur les parcours d'enseignement et de formation et sur le stage en responsabilité</u>	<ul style="list-style-type: none"> - TS (très satisfaisant) - S (satisfaisant) - P (passable) - I (insuffisant) - NE (Non Evalué – compétence non évaluée dans le module) - AE (Absence d'évaluation - stagiaire en congé long – maternité)
<u>Mentions apposées sur les compétences du référentiel</u>	<p>Niveau 1 : N'a pas développé la compétence, présente des lacunes graves</p> <p>Niveau 2 : Présente des lacunes dans le développement de la compétence</p> <p>Niveau 3 : A atteint un niveau de maîtrise suffisant de la compétence</p> <p>Niveau 4 : A atteint un niveau élevé dans le développement de la compétence</p>
2/ Exploitation des résultats	
<u>Parcours et modules d'enseignement et de formation</u>	<p>1/ Validation d'une compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Absence de I pour l'ensemble des modules et des disciplines</u> : validation automatique de la compétence - <u>Présence de plus de deux I</u> dans l'ensemble des modules et des disciplines : non validation automatique de la compétence - <u>Présence de un ou deux I</u> dans l'ensemble des modules et des disciplines : Délibération de l'ensemble des formateurs du groupe avec le formateur référent concerné. <p>2/ Validation du parcours de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Plus de deux compétences non validées</u> : non validation du parcours - <u>Plus de deux compétences non évaluées</u> : absence de validation du parcours
<u>Stage en responsabilité</u>	<p>1/ Présence d'un I dans un bulletin de visite en référence aux compétences, arrêt de la décision en équipe de suivi lors du bilan de session pour la mise en place d'une procédure formelle</p> <p>2/ Présence de « passable » sur l'ensemble des bulletins de visite et sur les trois bilans : décision en équipe de suivi de l'opportunité d'une « procédure formelle »</p> <p>3/ Présence d'un I dans la conclusion d'un bilan de session : mise en place automatique de la procédure formelle</p> <p>4/ Présence de plus de 2 compétences validées I : Stage évalué I et non validation du stage en responsabilité</p>
<u>Ensemble de la formation</u>	<p>1/ Parcours de formation non validé : non validation de la formation.</p> <p>2/ Stage non validé : non validation de la formation.</p>

CHAPITRE II

2.1 - EVALUATION DES COMPETENCES DANS LES PARCOURS DE FORMATION

Dans les parcours de formation, on privilégie l'évaluation des compétences 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 sans pour autant négliger les autres compétences qui pourront être travaillées sans être formellement évaluées.

	Précisez les MENTIONS ² pour chaque compétence dans chaque discipline										
	Français	Mathématiques	Histoire géographique	Sciences de la vie et de la terre	Sciences physiques et Technologie	Langue vivante étrangère	EPS	Arts visuels	Educations musicales	Sciences de l'Education	Décision de l'équipe de formateurs ³
Compétence 1 Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable											
Compétence 2 Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer											
Compétence 3 Maîtriser les disciplines											
Compétence 4 Concevoir son enseignement											
Compétence 5 Organiser le travail de classe											
Compétence 6 Prendre en compte la diversité des élèves											
Compétence 7 Évaluer les élèves											
Compétence 8 Maîtriser les TIC	La compétence 8 est attestée par l'obtention du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant ».										
Compétence 9 Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école											
Compétence 10 Se former et innover (Analyser ses pratiques pédagogiques)											

² Les mentions sont TS, S, P, I

³ L'équipe de formateurs renseignera chaque compétence en utilisant les termes « validé » ou « non validé » ou « absence de validation » si congnés longs. Un commentaire complètera obligatoirement l'avis en cas de non validation.

CHAPITRE III

EVALUATION ET VALIDATION DES COMPETENCES

DANS LE STAGE EN RESPONSABILITE

3.1 – BILANS DE CHAQUE SESSION PAR L'EQUIPE DE SUIVI

3.1.1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE DE SUIVI

⁶Circonscription :	
Nom de l'IEN :	
Nom du maître formateur tuteur :	
Nom des autres membres de l'équipe de suivi, <u>visiteurs du stagiaire</u> :	

Lors de chaque bilan de session : bilan intermédiaire filé, bilan groupé 1, bilan groupé 2, bilan filé, l'équipe de suivi procède à l'évaluation des compétences en utilisant le tableau ci-après.

Cette évaluation se réalise à partir des critères déclinés dans le référentiel du bulletin de visite et des commentaires portés par les différents formateurs visiteurs dans leur bulletin de visite.

Chaque bilan est joint au dossier de compétences et une copie est remise au stagiaire par l'EMF tuteur avec la fiche bilan de session.

3.1.2 - DISCIPLINES OU DOMAINES D'ACTIVITES

ayant été effectivement mis en œuvre et observés par les formateurs au cours des visites. Les cases sont cochées par les trois visiteurs lors de chaque bilan.

Disciplines ou Domaines	Français Ou S'approprier le langage oral et écrit	Mathématiques	Histoire Géographie Education civique ou Découverte du monde (C1/C2)	Sciences expérimentales et technologie ou Découverte du monde (C1/C2)	Agir et s'exprimer avec son corps EPS	TICE	Pratiques artistiques
Filé 1							
Filé 2							
Groupé 1							
Groupé 2							

⁶ Partie remplie par le professeur des écoles stagiaire.

3.1.3 - SESSION FILEE DU STAGE EN RESPONSABILITE

A) BILAN INTERMEDIAIRE DE L'EQUIPE DE SUIVI POUR LA PREMIERE PERIODE

Date du bilan :

Lieu de stage :

Ecole :

Cycle : Classe : Effectifs inscrits :

Caractéristiques de l'école et de la classe :

Visite conseil supplémentaire effectuée par un formateur du groupe de référence :

Nom du formateur et date de la visite

Bilan de l'équipe de suivi (préciser les compétences devant être travaillées plus particulièrement) :

Nom et signature des visiteurs du stagiaire.

EMF Tuteur

PIUFM

CPC

Proposition de mise en place d'un soutien et d'un accompagnement

B) BILAN FINAL DE L'EQUIPE DE SUIVI POUR L'ENSEMBLE DE LA SESSION FILEE ⁷

Date du bilan :

Visite conseil supplémentaire effectuée par un formateur du groupe de référence :

Nom du formateur et date de la visite

Visite formative effectuée par un formateur de l'équipe de suivi :

Nom du formateur et date de la visite

Bilan de l'équipe de suivi (préciser les compétences devant être travaillées plus particulièrement) :

PRECISER LA MENTION (entourer) TS S P I

Nom et signature des visiteurs du stagiaire.

EMF Tuteur

PIUFM

CPC

Proposition de mise en place d'une procédure d'alerte

Proposition de mise en place d'une procédure formelle

⁷ Voir fiche bilan page 13

3.1.4 - PREMIERE SESSION GROUPEE DU STAGE EN RESPONSABILITE⁸

Date du bilan :

Lieu de stage :

Ecole :

Cycle : **Classe :** **Effectifs inscrits :**

Caractéristiques de l'école et de la classe :

Visite conseil supplémentaire effectuée par un formateur du groupe de référence :

Nom du formateur et date de la visite

Visite formative effectuée par un formateur de l'équipe de suivi :

Nom du formateur et date de la visite

Bilan de l'équipe de suivi (préciser les compétences devant être travaillées plus particulièrement) :

PRECISER LA MENTION (entourer) TS S P I

Nom et signature des visiteurs du stagiaire.

EMF Tuteur

PIUFM

CPC

Mise en place d'une procédure formelle⁹ : causes

Conclusions de la procédure formelle

MENTION : TS S P I

⁸ Voir fiche bilan page 13

⁹ Le bulletin de visite de la procédure formelle sera agrafé au dossier de compétences

3.1.5 - DEUXIEME SESSION GROUPEE DU STAGE EN RESPONSABILITE¹⁰

Date du bilan :

Lieu de stage :

Ecole :

Cycle : **Classe :** **Effectifs inscrits :**

Caractéristiques de l'école et de la classe :

Visite conseil supplémentaire effectuée par un formateur du groupe de référence :

Nom du formateur et date de la visite

Visite formative effectuée par un formateur de l'équipe de suivi :

Nom du formateur et date de la visite

Bilan de l'équipe de suivi (préciser les compétences devant être travaillées plus particulièrement) :

PRECISER LA MENTION (entourer) TS S P I

Nom et signature des visiteurs du stagiaire.

EMF Tuteur

PIUFM

CPC

Mise en place d'une procédure formelle¹¹ : causes

Conclusions de la procédure formelle

MENTION : TS S P I

¹⁰ Voir fiche bilan page 13

¹¹ Le bulletin de visite de la procédure formelle sera agrafé au dossier de compétences

FICHE PROCEDURE D'ALERTE

PROCEDURE D'ALERTE

déclenchée à l'issue de la sessiondu stage en responsabilité

NOM : référence : Circonscription :	Prénom :	Groupe de
--	-----------------	------------------

EQUIPE DE FORMATEURS IUFM

- Formateur référent :
- Equipe de formateurs du groupe de référence n°

Français	Math	Sciences de l'éducation	<u>EPS</u>	Sciences et technologie (50h ou 20h)	<u>Histoire</u> <u>Géographie</u> (50h ou 20 h)	TICE	Musique et Arts visuels

LVE : (habilitation ou CLES)

EQUIPE DE SUIVI

- EMF Tuteur :
- Visiteur PIUFM :
- Visiteur CPC :

AFFECTATIONS

- Session :

ECOLE	ADRESSE ECOLE	TEL ECOLE	CLASSE	CYCLE

Mentions EMF tuteur : PIUFM : CPC :
Bilan circonscription :
Observations :

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ALERTE

Date :

Conseils et propositions de soutien après le bilan :

1/ Compétences à travailler particulièrement au stage suivant :

2/ Accompagnement proposé :

....., le

Le coordinateur de la formation initiale du 1^{er} degré

Le professeur des écoles stagiaire

3.2 - EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE EN RESPONSABILITE

COMPETENCES	INDICATEURS	BILAN DE L'EQUIPE DE SUIVI ¹²
Compétence 1 Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable	1.a Se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire. 1.b Intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur ses devoirs de fonctionnaire. 1.c Respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale. 1.d Respecter les élèves et les parents. 1.e Respecter et faire respecter le règlement intérieur. 1.f Prendre en compte la dimension civique de son enseignement.	
Compétence 2 Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	2.a Construire des séquences d'enseignement qui visent des objectifs de développement de l'expression orale et écrite des élèves. 2.b Communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral. 2.c Veiller dans toutes les situations au niveau de langue des élèves, à l'écrit et à l'oral.	
Compétence 3 Maîtriser les disciplines	3.a Maîtriser les savoirs disciplinaires. 3.b Se préparer à la construction de compétences relevant de plusieurs disciplines.	
Compétence 4 Concevoir son enseignement	Exercer la responsabilité totale d'une classe : 4.a Concevoir une programmation et une progression des apprentissages en termes de compétences à partir des programmes et instructions officielles. 4.b Concevoir, préparer des situations d'apprentissage. 4.c Définir des objectifs d'apprentissage précis en tenant compte des acquis antérieurs. 4.d Connaître et utiliser de manière réfléchie les documents pédagogiques (manuels scolaires et guides du maître, ressources documentaires...).	
Mettre en œuvre son enseignement	4.e Mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées aux objectifs. 4.f Mobiliser en situation professionnelle les savoirs construits à l'IUFM (formations disciplinaires et didactiques, analyses de pratique professionnelle).	
Compétence 5 Organiser le travail de classe	Animer et conduire une classe : 5.a Prendre en charge un groupe ou une classe. 5.b Faire face aux conflits. 5.c Développer la participation et la coopération entre élèves. 5.d Organiser l'espace de la classe et le temps scolaire en fonction des activités prévues. 5.e Organiser les différents moments d'une séance. 5.f Adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc.). 5.g Instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.	
Compétence 6 Prendre en compte la diversité des élèves	Prendre en charge et conduire la classe en prenant en compte la spécificité du public : 6.a Prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves. 6.b Déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits. 6.c Mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques visant à adapter la progression à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, PPRE...). 6.d Préserver l'égalité et l'équité entre élèves.	
Compétence 7 Évaluer les élèves	Concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage : 7.a Elaborer des outils d'évaluation pour la classe. 7.b Prendre en compte les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique. 7.c Analyser les résultats constatés et déterminer les causes des erreurs. 7.d Concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement). 7.e Pratiquer l'évaluation dans le cadre d'une relation claire et de confiance (mesurer ses appréciations ; rendre chaque élève conscient de ses progrès, et des efforts qu'il doit produire).	
Compétence 8 Maîtriser les TIC	La compétence 8 est attestée par l'obtention du Certificat Informatique et Internet de niveau 2 « Enseignant ».	
Compétence 9 Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	Exercer sa responsabilité dans une école ou un établissement : 9.a S'intégrer dans une équipe pédagogique, dans une démarche de coordination des apprentissages. 9.b Agir dans le cadre du projet d'école. 9.c Participer aux activités de l'école (concertations, conseils...). 9.d Travailler de conserve avec les différents partenaires (RASSED...).	
Compétence 10 Se former et innover	10.a Analyser ses pratiques. 10.b Faire preuve de curiosité intellectuelle et savoir remettre son enseignement et ses méthodes en question. 10.c Tirer parti des apports de la recherche pour les exploiter dans sa pratique.	

¹² L'équipe de formateurs renseignera chaque compétence en utilisant les termes « validé » ou « non validé » Un commentaire complètera obligatoire l'avis en cas de non validation.

Attention : toute compétence non validée entraîne la non validation du stage et en conséquence de l'ensemble de la formation

3.3 - BILAN DES TROIS SESSIONS DE STAGE PAR L'EQUIPE DE SUIVI

Appréciation générale sur les qualités professionnelles mises en œuvre par le stagiaire pendant l'ensemble de son stage en responsabilité.

MENTION ATTRIBUEE POUR L'ENSEMBLE DU STAGE EN RESPONSABILITE

TS

S

P

I

*(ATTENTION : toute appréciation **I** entraînera la non validation de l'ensemble de la formation)*

Signature de tous les membres de l'équipe de suivi.

EMF

PIUFM

CPC

CHAPITRE IV

VALIDATION DES COMPETENCES ET DE L'ENSEMBLE DE LA FORMATION

4.1 VALIDATION DES COMPETENCES

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
N'a pas développé la compétence Présente des lacunes graves	Présente des lacunes dans le développement de la compétence	A atteint un niveau de maîtrise suffisant de la compétence	A atteint un niveau élevé dans le développement de la compétence

COMPETENCES	Validation ¹³	Niveau ¹⁴	Commentaires ¹⁵
<u>Compétence 1</u> Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable			
<u>Compétence 2</u> Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer			
<u>Compétence 3</u> Maîtriser les disciplines			
<u>Compétence 4</u> Concevoir son enseignement Mettre en œuvre son enseignement			
<u>Compétence 5</u> Organiser le travail de classe			
<u>Compétence 6</u> Prendre en compte la diversité des élèves			
<u>Compétence 7</u> Évaluer les élèves			
<u>Compétence 8</u> Maîtriser les TIC			
<u>Compétence 9</u> Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école			
<u>Compétence 10</u> Se former et innover			

¹³ Préciser V (validé) NV (non validé) AE (absence d'évaluation et de validation)

¹⁴ Préciser 1, 2, 3 ou 4

¹⁵ Obligatoire en cas de NV

4.2 - VALIDATION DES DEUX CHAMPS DE LA FORMATION ET DES COMPETENCES

CHAMP	DECISION DE LA COMMISSION DE VALIDATION	MENTION			
		TS	S	P	I
PARCOURS DE FORMATION	Parcours validés <input type="checkbox"/> Parcours non validés <input type="checkbox"/> Absence de validation ¹⁶ <input type="checkbox"/>	TS	S	P	I
STAGE EN RESPONSABILITE	Stage en responsabilité validé <input type="checkbox"/> Stage en responsabilité non validé <input type="checkbox"/> Absence de validation <input type="checkbox"/>	TS	S	P	I

....., le juin 2010.
 Le Président de la sous-commission de validation.

4.3 - VALIDATION DE LA FORMATION

<u>FORMATION</u> :	VALIDEE	NON VALIDEE
	ABSENCE DE VALIDATION	
A Saint Denis, le juin 2010.		
Le Président de la commission de validation		
Raymond OCTOR		

¹⁶ Il y a absence de validation lorsque le stagiaire a eu un long congé qui n'a pas permis de mettre en place l'évaluation

4.4 - AVIS DU DIRECTEUR DE L'IUFM ET PROPOSITION AU JURY ACADEMIQUE

SYNTHESE GENERALE SUR LA QUALITE PROFESSIONNELLE DU STAGIAIRE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
DE VALIDATION**

Raymond OCTOR

LE DIRECTEUR DE L'IUFM

Jean Paul MORILLON

RECOMMANDATIONS POUR LA SUITE DE LA FORMATION

.....

.....

.....

.....

.....

4.5 - AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DE LA CIRCONSCRIPTION	
Nom – Prénom	Circonscription :
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
Date	Signature